

Séance extraordinaire du 31 août 2015

À cette séance extraordinaire tenue le trente et unième jour du mois d'août de l'an deux mille quinze étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Gaétan Parent
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

***Municipalité de Scott c. Bernard Breton Inc.
Entente hors cours***

CONSIDÉRANT que la compagnie Bernard Breton Inc. afin d'en arriver à une entente hors cour serait disposée ultimement à consentir une indemnité globale en capital et intérêts de 80 000 \$ pour les droits immobiliers qui ont fait l'objet de l'expropriation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande une superficie additionnelle approximative de 21 204,1 mètres carrés considérant que cette parcelle de terrain lors d'une expropriation antérieure avait fait l'objet d'une dépréciation en vertu d'une décision rendue et auquel s'ajouterait à cette indemnité un montant de 2 300 \$ en plus des taxes applicables pour les honoraires d'évaluation et un montant de 3 000 \$ comme honoraires judiciaires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3681-09-15

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal donne l'autorisation à Me Yves Boudreault de négocier avec Me Richard Laflamme afin de clore le dossier d'expropriation des étangs.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 18 :50 hres. et ajournée au 8 septembre 2015.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier